

AVIS RELATIF AU JEU DÉNOMMÉ "EURO MILLIONS"

Article 1^{er}

En application du sous-article 8.4.2.2 du règlement du jeu, un gain minimum de 17 millions d'euros sera affecté au 1^{er} rang de chaque 1^{er} tirage qui suivra l'attribution d'un gain de 1^{er} rang à au moins un gagnant, sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessous.

Article 2

La garantie de l'article 1^{er} ci-dessus ne sera pas applicable dans le cas où le 1^{er} tirage qui suit l'attribution d'un gain de 1^{er} rang à au moins un gagnant correspond à un « Tirage Événementiel » organisé en application du sous-article 8.4.2.2.1 du règlement du jeu ou à un « Tirage Super Jackpot » organisé en application du sous-article 8.4.2.2.2 du règlement du jeu.

Article 3

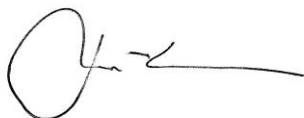
3.1. Une valeur limite maximale (ci-après : « Plafond du 1^{er} rang ») est assignée au montant du « Jackpot ». A chaque fois que le montant du « Jackpot » atteint cette limite maximale dans une série de tirage, elle est remplacée par une nouvelle valeur limite maximale, applicable dès la série de tirages suivante. Cette nouvelle valeur limite maximale correspond à la précédente, augmentée d'une somme déterminée jusqu'à atteindre un montant plafonné.

3.2. La valeur limite maximale initiale correspond à un montant de 200'000'000 d'euros (deux cent millions d'euros), la somme déterminée dont est augmentée la valeur limite maximale à 10'000'000 d'euros (dix millions d'euros) et le montant plafonné de la valeur limite maximale à 250'000'000 d'euros (deux cent cinquante millions d'euros).

3.3. Si, dans le tirage du 31 janvier 2020, cas échéant dans un tirage antérieur de la même série de tirages, le « Jackpot » a atteint la valeur limite maximale selon le règlement EUROMILLIONS applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement (soit 190'000'000 euros), cette valeur limite maximale de 190'000'000 d'euros restera assignée au montant du « Jackpot » du tirage du 4 février 2020 et des tirages ultérieurs de la même série de tirages.

Fait à Leudelange, le 14 janvier 2020.

LOTIERIE NATIONALE



Léon LOSCH
Directeur